

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0031723

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1086 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : KERROUM AHMED 152609

Date de naissance : 01-01-1948

Adresse : MARRAKECH

Tél. : 0615918547 Total des frais engagés : 2250,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur JAMALI Azzeddine  
Spécialiste des Maladies et  
Chirurgie des Yeux  
213 Avenue Mohamed V Guelliz  
à côté de Royal Air Maroc  
Marrakech 44.95.25

Date de consultation : 23/10/2023

Nom et prénom du malade : KERROUM AHMED Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

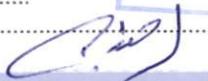
Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARRAKECH Le : 23/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

### VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22-0031723

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

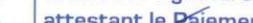
Matricule : 1086

Nom de l'adhérent(e) : KERROUM

Total des frais engagés : 2250,00

Date de dépôt :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.01.23	CS		250 DH	 Docteur JAMALI Azzeddine Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux 313 Avenue Hassan II à El Maâa de Royal Marrakech

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. BENHILIMA N° 50 Immeuble ZERKAL Boulevard de l'Indépendance Marrakech	28/11/2023	2000

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exi  s par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

# Optic BENHLIMA

N° 6 Imm. Motassali, N° 90  
Av. Zerkouni, Guéliz - Marrakech  
Tél. : 05 24 43 28 29

Le : 28/11/2023.  
M : KÉDDEOU M.  
A. bennet -

## FACTURE N° 103243

Ordonnance de M le Docteur

<p>N° de nomenclature Correspondante à la prescription</p>	<p>Loin</p>	$\left\{ \begin{array}{l} OD = 85 - 125 + 700 \\ OG = (95 - 785) \end{array} \right.$
<p>D.F.    <math>\left\{ \begin{array}{l} OD = 400 \\ OG = +300 \end{array} \right.</math></p>	<p>Près</p>	$\left\{ \begin{array}{l} OD = \\ OG = \end{array} \right.$

### FOURNITURES

1 Montures : lent. pro 100.  
2 Verres : Progressif transition 500.  
TOTAL 2000

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux mille dh.



Docteur Jamali Azzeddine

SPÉCIALISTE

CHIRURGIE ET MALADIES DES YEUX

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Clermont Ferrand en France

Sur Rendez-vous

ICE : 002163054000078

الدكتور جمالي عزالدين

اختصاصي

في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بكلرمن فرن بفرنسا

بالموعد

INP : 071079883

Marrakech, Le

23/01/2023

مراكش في

**KERROUM Ahmed**

**LUNETTES VL**

$$OD = (85^\circ - 1,75) + 1$$

$$OG = (95^\circ - 1,75)$$

$$VP = \text{addition} + 3$$

OPTIQUE  
OPTICIENNE - Optométriste  
N° 90 Immeuble Al Hassali N° 6  
Bd Zekroui Guéliz Marrakech

Docteur JAMALI Azzeddine  
Spécialiste des Maladies et  
Chirurgie des Yeux  
213 Avenue Mohamed V Guéliz  
à Côte de Royal Air Maroc  
Marrakech 0524 44 95 25

273، شارع محمد الخامس (قرب الخطوط الجوية الملكية، بين بنك الوفاء ومصرف المغرب) - الهاتف: 05 24 44 95 25 - مراكش

213, Avenue Mohamed V Marrakech - Guéliz (à côté de Royal Air Maroc, Entre Wafa Bank et Crédit du Maroc) - Tél. : 05 24 44 95 25